

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1030

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le service étranger

Quand, sur le plateau, tourne un peu l'actualité, resurgissent les problèmes non résolus que n'éclairaient plus les feux de scène.

Telle, la situation économique dans les Länder de l'ancienne RDA, grave au point que le chancelier Kohl, contredisant ses promesses électorales, se résigne à des relèvements fiscaux. La situation allemande est à la fois spécifique et révélatrice du mal, généralisé, de l'économie de l'Est.

La particularité allemande est que l'économie affaiblie de l'ex-RDA a été d'un coup confrontée, dans un marché intérieur, aux capacités performantes de la RFA. Cela signifiait non pas une redécouverte des lois du marché, mais une mise à la casse immédiate de grands pans industriels désaffectés. Jusqu'à ce que des investissements productifs se substituent aux friches, la soudure sera douloureuse. Mais l'Allemagne a les moyens financiers et techniques pour l'assumer, se rassure-t-on.

Les pays de l'Europe de l'Est vivent une transition moins brutale. Mais ils ont tous à subir le même handicap, tous ils devront arriver à la compétitivité économique et tous ils ont, de surcroît, à porter le fardeau d'une dette écrasante dont l'ex-RDA a été libérée.

La solidarité et l'intérêt bien compris de l'Europe exigent qu'ils soient aidés. Beaucoup s'y emploient, mais sans que les moyens mis en œuvre soient à la mesure du décollage nécessaire.

Or la Suisse, en plus de sa participation nécessaire à l'aide multilatérale, pourrait se fixer des objectifs précis et concrets, comme le fait le service de la coopération technique.

Mais de telles missions, pour être réussies, exigent une forte capacité de mobilisation et de coordination.

C'est l'occasion de rappeler les thèses que DP développait il y a plus de vingt ans sur le service militaire différencié (numéro spécial, juin 1969).

Nous posons d'abord une distinction claire entre d'une part le service civil et le statut des objecteurs et d'autre part le service différencié.

Le service différencié implique que le citoyen est recruté, voire incorporé, et qu'il est en conséquence mobilisable. La différenciation tient au fait qu'il peut recevoir un ordre de mission de service à l'étranger.

A l'époque le problème discuté était celui, à l'instar d'autres pays européens, du soutien au tiers monde et notamment à leurs efforts en faveur de l'enseignement. On doit aujourd'hui poser à nouveau la question: des aides précises et bien repérées en faveur des pays de l'Est ne seraient-elles pas de cette nature?

Evidemment il ne s'agit pas d'envoyer des gris-verts conduire des camions d'aide alimentaire ou jouer les sapeurs sur la Berezina.

Mais un objectif, tel par exemple l'organisation d'un centre de télécommunication ou de triage exige tout un travail logistique en coordination avec les autorités locales responsables: financement, installation du matériel, formation des collaborateurs.

Cette tâche dépasse, souvent, la capacité des industries concernées qui maîtrisent la technique, mais pas le financier ou pas l'expérience de la gestion.

La coordination est un difficile travail d'état-major. Encore une fois, pour éviter tout malentendu, il ne s'agit pas de mettre au travail des hiérarchies militaires sous de tels objectifs civils, mais de constituer en fonction des compétences des unités ad hoc pour un objectif précis, limité dans le temps. L'efficacité et la rapidité exigeraient souvent que le volontariat soit complété par une possibilité de mobiliser les hommes indispensables.

Ce serait à la fois une mise à l'épreuve des capacités logistiques et une aide concrète.

AG